

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 février 2015

Présents : Maryse ANNET, Agnès CATOIRE, Jean Claude DELORME, Emmanuelle DENIS, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard METRAT, Christophe PARAT, Gerhard SCHNEIBEL

Excusés : Yves BLOT, donne pouvoir à Christophe PARAT

Secrétaire de séance : Franck DEVELAY

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observations, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Délibération sur les baux communaux

La parcelle communale n°001 section ZM située sur la Pierre (Besanceuil) n'est plus exploitée à ce jour : Demande est faite par Mme Sandra Georgita domiciliée à Sigy le Châtel d'exploiter cette parcelle. La partie boisée de cette parcelle restera exploitée par la commune, l'exploitation en sera faite après accord préalable avec la locataire.

La parcelle communale n°0046 section ZM (Besanceuil) exploitée jusque là par Mr Desmurs : demande est faite par Mme Sandra Georgita domiciliée à Sigy le Châtel d'exploiter cette parcelle. Mme Georgita, en accord avec la municipalité, autorise Mr Desmurs à conserver l'usage d'une partie du pré jusqu'au décès de sa jument.

Délibération prise à l'unanimité.

Les baux seront écrits en conséquence.

2. Délibération sur le changement de fournisseur du pylône Bouygues Télécom

L'actuelle borne téléphonique située aux Chaumes, appartient à la société Bouygues Télécom. Cette dernière souhaite la céder à la société FPS TOWER. Certaines imprécisions dans la proposition de rachat avaient été relevées lors du conseil précédent et méritaient des éclaircissements. Le Maire apporte réponse aux interrogations suite à un entretien téléphonique avec la dite société

Délibération prise à l'unanimité pour acceptation de changement du fournisseur.

3. Délibération sur les indemnités administratives et de technicité des employés communaux

- Rapport présenté sur les travaux réalisés par l'employé communal Jean Yves Perrin, chacune des tâches accomplies ont fait l'objet d'un relevé d'heures. Ce qui permet d'établir un emploi du temps adapté à chaque tâche et une juste répartition du temps entre chaque mission.
- Jean Yves Perrin ayant un mandat syndical, cette activité sera prise en charge financièrement, par péréquation via le centre de gestion.

- Obligation est faite par l'administration de procéder à un entretien individuel avec chaque employé communal. En dehors de l'obligation faite, c'est un moment important d'échanges qui s'est déroulé entre le Maire, Jean Yves Perrin et Denis Monterrat en début d'année.
- Depuis plusieurs années, il est octroyé au terme de chaque année civile une indemnité spécifique aux deux employés communaux :
Ont été votées ce jour par 10 voix pour et 1 conseiller qui n'a pas pris part au vote :
 - Jean Yves Perrin / 1476 € soit 90% du salaire net, (coefficient applicateur de 3,10)
 - Denis Monterrat / 561 € soit 90% du salaire net, (coefficient applicateur de 2,75)

Le Conseil valide l'objectif d'atteindre pour 2015 100% du salaire net de chacun.

Il est à noter, que par soucis d'équité, il a été demandé à Maryse Annet de ne pas prendre part aux discussions, ni à la délibération.

- Suivant préconisation faite par le centre de gestion, il sera proposé aux employés communaux de souscrire à une assurance complémentaire couvrant les pertes de salaires consécutifs à un arrêt de travail prolongé, cotisation annuelle représentant 1,23 % du salaire et à charge intégralement de l'employé.

4. Délibération pour le PIIC 2015

Dans le cadre des travaux prévus de mise en conformité de l'accessibilité de la salle des fêtes et de l'église et se rajoutant la panne du système de chauffage de la salle, qui entraîne son remplacement, une subvention de 14 241 € a été attribuée.

Délibération prise à l'unanimité pour dépôt du dossier de subvention auprès du PIIC.

Dossier à déposer avant le 15/03 auprès du Conseil Général.
(le PIIC est une enveloppe de subvention à disposition du conseiller général)

5. Demande DETR 2015 sur la traversée du Bourg de Bonnay

Suite à la rencontre intervenue entre l'Agence Technique Départementale, la DRI et la commission voirie, voici le projet présenté par l'ATD (note d'opportunité).

Principales pistes présentées dans la note d'opportunité de l'ATD :

- Rapprocher le panneau « BONNAY » de la RD84 côté St Gengoux au carrefour proche de la Villa St Agnès
- Dégager et aménager les abords des entrées du Bourg côté St Gengoux (mise à nu des murs en pierre, fleurissement ...)
- Créer une aire pour arrêt et retournement du bus scolaire sur la parcelle 52 se situant à l'angle de la RD84 et de la route de Besanceuil
- Créer un cheminement piéton sur la RD84 pour les scolaires entre l'arrêt de bus et la salle communale,
- Créer un plateau traversant, surélevé, obligeant les véhicules à ralentir au droit de l'abribus,

Selon les conclusions de cette expertise, les dépassements de vitesse sont globalement assez faibles en nombre et en niveau. Quels que soient les aménagements à envisager, les grands excès de vitesse ne pourront jamais être assurément maîtrisés.

Le conseil décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour réalisation des travaux au droit du carrefour vers l'abribus suivant schéma de principe présent par l'ATD.
(réalisation d'un plateau traversant à 4 branches)

Les autres sujets évoqués ont mis en suspens et reportés à des études ultérieures.

6. Organisation des travaux bâtiments et chauffage salle

Rappel, la subvention accordée par la DETR s'élève à la somme (voir précédent conseil) de 18 761 € pour aménagement de la rampe accès église et aménagement des sanitaires de la salle, dans le cadre de la mise en conformité obligatoire accessibilité PMR.

Les travaux de la rampe de l'église seront mis en consultation par le biais de la procédure adaptée, les documents réalisés par l'architecte pour le dossier de subvention sont suffisants pour l'établissement d'un marché de travaux.

Le dossier pour l'accessibilité des sanitaires est, quant à lui, à détailler avec allotissement, et descriptifs PRO.

Se pose également la question du suivi des travaux. Sera-t-il nécessaire de faire appel à une Maîtrise d'Œuvre Externe ?

Le sujet sera rediscuté en prochaine réunion commission bâtiment,

Devis informatif demandé et reçu de l'entreprise CURTIL, électricien, reçu pour le chauffage de la salle afin de préparer un budget.

- o Système par plaques chauffantes : montant de 12 000 € HT,
- o PAC air/air avec cassettes en faux plafond : montant de 16 500 € HT,

Dans tous les cas il y aura nécessité de remplacer le faux plafond. Dans cette optique, il sera étudié la qualité de l'isolation existante, éventuellement son renforcement.

Si des décisions sont prises rapidement, les travaux pourraient être réalisés aux vacances de Pâques.

7. Organisation de la capture des chats

Campagne de capture des chats sauvages du **09 au 21 Février**. Les propriétaires sont tenus d'identifier leurs chats par collier ou par toute marque spécifique à l'œil nu.

Négociation pour tarifs groupés de stérilisation en cours auprès des vétérinaires. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en Mairie.

Le nombre d'opérations à prévoir permettra aux vétérinaires de proposer des tarifs adaptés.

8. Assainissement de Saint Hippolyte

Rappel, le schéma administratif sur Saint Hippolyte est toujours en collectif bien que cette solution ne semble pas viable financièrement.

Le conseil devra décider de manière officielle d'opter pour de l'assainissement individuel sur Saint Hippolyte. Les habitants concernés pourront ainsi déposer leurs dossiers et bénéficier d'une subvention d'un maximum de 3000 € auprès de l'agence de l'eau (nouvelles compétences de la Communauté de Communes)

Une information sera diffusée auprès des habitants intéressés, et sera définie la possibilité d'aider à monter les dossiers technico/administratifs et mutualiser les travaux par souci de gain économique.

9. Comptes rendus réunions diverses

Commission bâtiment :

Prochains travaux envisagés par la commission bâtiment sur la salle communale :

- o Déplacement du tableau électrique, gaine pour futur éclairage extérieur, remplacement des fenêtres et portes de la salle, marches extérieures de la cuisine, réfection du parquet,

- Réfection des sanitaires dans la salle du haut pour éviter la location de bungalows-douches pendant les chantiers Remparts
- Accès aux combles à créer,
- Rafraîchissement de la salle du haut (travaux par l'employé communal),

Pour l'aménagement de la cabane des jonquilles il est présenté ce jour en réunion un aménagement en bois pour réalisation d'un comptoir en L sur une travée + système de tables fixes sur les travées suivantes.

Le sol intérieur sera repris par mise en place de gravier concassé.

Le principe d'aménagement présenté et imaginé par le foyer rural est accepté de fait, comme proposition fonctionnelle de l'utilisateur du lieu.

L'utilisation exclusive du matériau bois est retenue.

L'achat des matériaux et fournitures serait pris en charge par la commune, les travaux réalisés par le foyer, sauf la barrière qui a été définie comme à charge exclusive du Foyer.

Toutes les informations devront être en main du conseil pour finaliser et décider du projet. En fonction, il sera étudié et décidé si possibilité de réaliser tout ou partie des travaux avant la prochaine fête des jonquilles (prévue théoriquement le 22/02 si la météo est favorable).

Broyage des déchets prévu le mardi 24 février.

Broyage et démonstration le matin à la Villa St Agnès avec discussions autour du compostage. L'après midi, broyage chez les particuliers qui se seront inscrits en Mairie

Elections cantonales

Rappel, les élections auront lieu les 22/03 et 29/03.

Proposition de déplacer l'installation des panneaux électoraux place de l'Eglise. Accord à l'unanimité du conseil.

Pour information, population de Bonnay au 01/01/2014 : 338 habitants

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h00

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 09 MARS 2015 à 20 HEURES 30